



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2308 335

Le 1^{er} septembre 2023

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant le nombre de barrages policiers visant à contrôler le taux d'alcoolémie des conducteurs

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 17 août 2023, visant à obtenir des statistiques ou des rapports permettant de déterminer le nombre de barrages policiers visant à contrôler le taux d'alcoolémie des conducteurs lors des cinq dernières années.

Les opérations visent les capacités de conduites affaiblies, que ce soit par l'alcool et/ou la drogue. Nous vous invitons à consulter le tableau présenté ci-dessous, faisant état des renseignements demandés, et ce, pour la période s'étalant de 2019 à avril 2022.

Toutefois, les données concernant les opérations menées depuis le 1^{er} avril 2022 ne sont pas disponibles dans notre système. Par conséquent, la Sûreté du Québec ne détient pas de document contenant les informations demandées (article 1 de la Loi sur l'accès).

| Nombre total d'opérations « capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue » réalisées | |
|---|---------------|
| Année | Nombre |
| 2023* | n/d |
| 2022* | 5 740 |
| 2021 | 20 700 |
| 2020 | 18 728 |
| 2019 | 20 994 |

*En raison des moyens de sensibilisation en contexte de renouvellement du contrat de travail, les données ne sont pas disponibles depuis le 1er avril 2022.

Source : Grande fonction de la surveillance du territoire

Mise à jour : 15-08-2023

*Afin de vous permettre d'apprécier les tableaux à leur juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

SQ-3503 (2016-06-22)

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Renaud pour Annie Pham
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels